



VILLE DE SAINT RENAN



Votre interlocutrice : Emilie Gaillot

06.82.25.88.93 egaillot@saint-renan.fr

Maison de la Jeunesse, Place Guyader à Saint Renan



PREAMBULE

Mise en place au 3^{ème} trimestre 2006-2007, l'activité accompagnement scolaire a pour objectifs d'épauler les parents dans leur rôle éducatif et d'aider les enfants dans la réalisation de leur travail scolaire.

Attention : L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE n'est pas du SOUTIEN SCOLAIRE

Le soutien scolaire est dispensé, dans le cadre de l'école, par des enseignants, à des élèves qui, provisoirement, ou sur une plus longue durée, ont besoin d'une aide personnelle.

L'accompagnement scolaire ne poursuivant pas les mêmes objectifs, reste donc un projet cohérent et complémentaire au soutien organisé par l'éducation nationale.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DU PROJET

Il s'agit d'une aide dispensée dans un cadre partenarial, sur le temps périscolaire, par des intervenants variés, visant à :

- ✓ Offrir, en partenariat avec l'école, les appuis et ressources dont l'enfant a besoin et favorisant sa réussite scolaire ;
- ✓ Amener l'enfant à l'autonomie dans la réalisation du travail scolaire ;
- ✓ Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

- ✓ Une inscription sur la base du volontariat ;
- ✓ Une aide à la réalisation des devoirs ;
- ✓ Proposer des outils d'apprentissage, des méthodes.

MOYENS D'EVALUATION

- ✓ Echanges réguliers avec les différents acteurs : enfants, parents, professeurs, accompagnateurs, animateurs. Cela permet d'évaluer régulièrement l'activité de l'enfant, les attentes des parents, le bilan des accompagnateurs, etc.
- ✓ Carnet de bord pour l'accompagnateur ;
- ✓ Cahier de liaison dans chaque école pour les bénévoles afin de pouvoir communiquer sur le déroulement des séances.

PUBLIC VISE

Enfants inscrits en garderies périscolaires sur les écoles de Kerzouar, du Vizac, et de Notre Dame de Liesse.

Le projet s'adresse en priorité aux enfants qui partent tardivement de la garderie périscolaire.

Les CP ne pourront être inscrits qu'à partir du 2^e trimestre.

PERIODICITE DU FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

Deux ouvertures par semaine en période scolaire :

- ✓ Les lundis et/ou jeudis soirs
- ✓ Deux créneaux horaires au choix : 17h/17h30 ou 17h30/18h
- ✓ Sur l'école du Vizac, l'école de Kerzouar et l'école Notre Dame de Liesse
- ✓ Pas d'accompagnement scolaire le jeudi précédent les vacances scolaires

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont valides pour UN trimestre, renouvelables selon le nombre d'inscrits :

- ✓ **1^{er} trimestre : Du Lundi 1er Octobre au Lundi 17 Décembre 2018 inclus.**
- ✓ **2^{ème} trimestre : Du Lundi 07 Janvier au Lundi 1er Avril 2019 inclus.**
- ✓ **3^{ème} trimestre : Du Jeudi 25 Avril au Lundi 24 Juin 2019 inclus.**

L'INSCRIPTION

- ✓ Les responsables légaux signent une fiche d'inscription, disponible dès la rentrée scolaire pour le 1^{er} trimestre, 15 jours avant les vacances de Noël pour le 2^e trimestre, et 15 jours avant les vacances de Printemps pour le 3^e trimestre, dans les garderies périscolaires, prouvant leur engagement sur UN trimestre et certifiant avoir pris connaissance du règlement intérieur ;
- ✓ Les fiches d'inscription sont à rendre aux animateurs des garderies au plus tard le vendredi 21 septembre 2018 pour le 1^{er} trimestre, le vendredi 21 décembre 2018 pour le 2^e trimestre et le vendredi 5 avril 2019 pour le 3^e trimestre.
- ✓ Aucun enfant ne sera pris en cours de trimestre ;
- ✓ Un enfant qui ne vient pas régulièrement pourra être remplacé par un autre enfant (en cas de liste d'attente) ;
- ✓ Les enfants qui partent après 18h de la garderie seront prioritaires en cas de liste d'attente.

FONCTIONNEMENT GENERAL

- ✓ A 17h, les enfants inscrits à l'accompagnement scolaire seront pris en charge par les bénévoles ;
- ✓ A 17h30 ou 18h (selon le créneau choisi), les enfants seront ramenés en garderie par les bénévoles ;

- ✓ Si les enfants ont fini leurs devoirs avant la fin de la session, ils pourront être ramenés vers les garderies périscolaires, accompagnés d'un bénévole ;
- ✓ Les responsables légaux ne peuvent récupérer leur enfant sur le chemin ou à l'accompagnement scolaire. Ils doivent le récupérer en garderie où ils émergeront.

REGLEMENT INTERIEUR

L'enfant inscrit à l'aide aux devoirs se doit d'être volontaire, poli, respectueux. D'une manière générale, les enfants et bénévoles doivent se comporter de telle façon que l'aide aux devoirs soit un temps agréable pour tous. Dans le cas contraire, et si les bénévoles n'ont pas de lien direct avec les représentants légaux, la ville de Saint Renan, responsable de cette activité, se réserve le droit :

- ✓ D'adresser un courrier à la famille ;
- ✓ De convoquer les parents et enfant(s) concerné(s) ;
- ✓ D'exclure les élèves de l'aide aux devoirs pendant un certain nombre de jours, voire définitivement.

Travail

Chaque enfant doit travailler dans le calme et en autonomie. Il bénéficiera de l'aide ponctuelle des bénévoles présents. Le travail restant à faire et les remarques éventuelles aux parents, pourront être consignés dans le cahier de texte de l'enfant, que les parents consulteront systématiquement.

Rappel

Les bénévoles n'ont aucune obligation de résultat.



En inscrivant mon enfant à l'accompagnement scolaire,

Je m'engage à :

- ✓ Emarger en garderie périscolaire au moment du départ ;
- ✓ Une présence régulière de celui-ci ;
- ✓ Prévenir l'animateur de la garderie ;

Mon enfant s'engage à :

- ✓ Participer de manière active ;
- ✓ Respecter les bénévoles, le matériel mis à sa disposition, le règlement de l'activité.